

## Garantie à vie

PolyVision garantit que les surfaces CeramicSteel fabriquées par PolyVision conserveront leur facilité d'écriture et leur effaçabilité, ainsi que leur brillant et leur couleur tout au long de la construction ou de l'utilisation du produit, selon la première de ces éventualités. En outre, PolyVision garantit que les surfaces Hygienic CeramicSteel fabriquées par PolyVision conserveront leurs propriétés hygiéniques tout au long de la construction ou de l'utilisation des produits, selon la première de ces éventualités.

En cas de non respect de cette garantie notifiée par écrit par le client, Polyvision aura la possibilité de corriger cette non conformité par le biais d'une réparation ou d'un remplacement. Ce type de correction constituera l'exécution de toutes les responsabilités de PolyVision en matière de qualité de la surface d'écriture CeramicSteel. La garantie est uniquement en vigueur dans le cadre d'une utilisation et d'une maintenance normales et ne couvre pas les défauts causés par une mauvaise manipulation, du vandalisme ou des abus, ou résultant du non respect des instructions et recommandations de PolyVision en matière de maintenance.

La garantie est annulée si des modifications sont apportées aux produits par le client ou d'autres professionnels avec ou sans le consentement écrit ou la connaissance préalable de PolyVision. La garantie ne couvre pas le coût de retrait ou de réinstallation. Cette garantie est effective à partir du 4 juin 2009 et remplace les conditions générales de toutes les garanties de surface antérieures émises au client par PolyVision.

**Cette garantie limitée est le seul recours en cas de défaut du produit et aucune autre garantie explicite ou implicite n'est fournie, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. PolyVision n'est pas responsable des dommages consécutifs ou accidentels résultant d'un défaut du produit.**